



CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ENREGISTREMENT, DE RENOUELEMENT ET DE TRANSFERT DE NOMS DE DOMAINE

Dernière version en date du 27 juin 2017

DÉFINITIONS

Unité d'Enregistrement (Registrar) : Entité agréée par l'ICANN, constituant un intermédiaire technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de Domaine peuvent être soumises au Registre.

ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) : Organisme tiers au présent contrat, définissant notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine et leur évolution.

Registre (Registry) : Opérateur de registre fonctionnant selon les règles établies par l'ICANN.

Whois : Outils de recherche en ligne librement accessibles sur l'Internet permettant l'obtention par toute personne intéressée des Informations de Contact, de tout déposant d'un Nom de Domaine. Lesdites Informations de Contact sont extraites de la base de données partagée des Noms de Domaines, et émanent des données communiquées par le déposant.

PRÉAMBULE

Les présentes sont conclues entre

- La société PHPNET FRANCE domiciliée à GRENOBLE, 97/97 bis rue du Général Mangin, 38100 GRENOBLE – FRANCE
Enregistrée sous le numéro siret 451878128 00037
Dénommée : « PHPNET FRANCE »
- Et toute personne morale ou physique, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public, souhaitant procéder à l'enregistrement, au renouvellement ou à un transfert de nom de domaine, ci-après dénommée : "le Client".

PHPNET FRANCE informe le Client que les noms de domaine sont attribués pour usage à la partie éligible qui est la première à avoir fait parvenir sa demande auprès de l'Unité d'Enregistrement, selon les modalités techniques correctes, et conformément aux présentes et leurs annexes, critère de priorité communément appelé "principe du premier arrivé, premier servi".

L'enregistrement ne devient valide qu'une fois payés les droits requis, sauf offres promotionnelles particulières.

En cas de contradiction entre les présentes conditions particulières et les conditions générales, les conditions particulières prévaudront.

En cas de contradiction entre les présentes conditions particulières et les annexes, les annexes prévaudront.



ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PHPNET FRANCE

PHPNET FRANCE est habilitée à délivrer au nom de ses Clients des noms de domaine et à procéder à leur renouvellement.

Le Client a ainsi la possibilité de procéder à l'enregistrement des noms de domaine disponibles, selon les offres en vigueur.

Les présentes conditions générales composées également des conditions particulières et annexes de PHPNET FRANCE sont applicables à toute fourniture de prestations d'hébergement d'un système d'informations en ligne. En conséquence, **le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestations.**

Vous reconnaissez, en cochant la case prévue à cet effet, avoir pris connaissance des CGV en vigueur avant la validation de votre commande. La validation de la commande (souscription ou renouvellement) vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des CGV en vigueur au jour de la commande

Aucune condition particulière autre que celles de PHPNET FRANCE ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de PHPNET FRANCE, prévaloir sur les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à PHPNET FRANCE, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Le fait que PHPNET FRANCE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation par PHPNET FRANCE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 2 : PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE

Toute demande de réservation emporte acceptation préalable et sous réserve des règles administratives et techniques de nommage régissant le nom de domaine sollicité et l'acceptation, lorsqu'elles existent, des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom. Les règles de nommage seront, le cas échéant, précisées en annexe.

2.1. Le Client du service procède à son inscription détaillée sur le site : www.phpnet.org.

2.2. Il fournit à cette occasion tous les éléments susceptibles de procéder à l'enregistrement du nom de domaine sollicité.

Le Client fournira donc le nom et les coordonnées complètes de la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré (le Titulaire), les nom et coordonnées complètes du contact administratif (administrative contact), du contact de facturation (billing contact) et du contact technique (technical contact), ainsi que son nom complet, son adresse, numéro de téléphone et les informations sur la personne physique ou morale chargée de l'exploitation technique du nom de domaine.

Il fournira en outre les adresses IP des serveurs primaires et, éventuellement secondaires, pour le nom de domaine choisi.

Le renseignement de l'intégralité du formulaire conditionne la recevabilité de la procédure d'enregistrement.

Tout renseignement lacunaire du formulaire entraînera l'échec de l'enregistrement.



Le Client assure avoir reçu mandat de toutes les personnes dont il divulgue les coordonnées, visant non seulement l'enregistrement et la communication des nom et coordonnées, mais aussi leur collecte et leur publication sur le réseau Internet.

2.3. PHPNET FRANCE n'est soumis qu'à une obligation de moyen.

L'indication par PHPNET FRANCE de la disponibilité du nom de domaine sur son site www.phpnet.org est purement indicative.

Il en est de même de la confirmation de réservation faite par courrier électronique dès les formalités d'enregistrement remplies et le règlement enregistré.

Seule la validation de PHPNET FRANCE après vérification et enregistrement effectif par le registry ou par l'autorité de tutelle vaudra enregistrement. Cette validation est faite 2 jours ouvrés maximum après confirmation, sauf difficulté particulière dont la teneur sera pour information notifiée au Client par e-mail ou sur le site www.phpnet.org

Les demandes seront transmises par PHPNET FRANCE au registry ou à l'autorité de tutelle.

Il appartient au Client de procéder régulièrement à la vérification de la disponibilité ou non des noms de domaine souhaités, laquelle disponibilité ne peut être établie en temps réel par les banques de données, notamment celles du Whois (<http://www.phpnet.org/cgi-bin/whois.php>).

PHPNET FRANCE n'est en aucune façon responsable ni des données contenues dans la banque de données Whois ou de toute banque de données équivalente, ni de leurs mises à jour.

2.4. Si un élément de la demande de réservation devait faire l'objet d'un ajout, d'une précision ou d'une modification, PHPNET FRANCE notifierait par courrier électronique sa requête, à laquelle le Client s'engage à répondre dans un délai maximum de 2 jours ouvrés.

Pendant ce délai, le nom de domaine choisi ne fait pas l'objet d'une réservation à titre provisoire, et n'ouvre droit à aucune antériorité. Cependant, si le nom de domaine fait l'objet d'une réservation pendant ce délai de réponse, PHPNET FRANCE en informera le Client qui devra procéder à un nouveau choix de nom de domaine disponible.

2.5. Le Client déclare les informations transmises à PHPNET FRANCE comme étant sincères et exactes et le dispense de toute vérification sur ce point.

Il s'engage, en cas de changement de l'une quelconque des données préalablement transmises à l'occasion de l'enregistrement ou du renouvellement d'un nom de domaine, à notifier à PHPNET FRANCE cette modification dans un délai de deux jours ouvrés à partir de sa survenance, par courrier électronique à l'adresse suivante : support@phpnet.org, ou par l'intermédiaire de son espace Client, sur le site www.phpnet.org.

Il s'engage à répondre à toute demande de mise à jour de PHPNET FRANCE .

PHPNET FRANCE se réserve le droit de suspendre à tout moment le nom de domaine dont les coordonnées lui apparaîtraient comme fantaisistes.

2.6. Renouvellement

En cas de renouvellement, les taxes et le tarifs applicables seront ceux en vigueur au jour du renouvellement.



PHPNET FRANCE notifiera au Client par le biais de six emails de son obligation d'acquitter le prix du renouvellement du/des hébergement concerné(s).

Ces emails seront envoyés au Client selon le calendrier suivant :

1er rappel J – 60 jours,
2ème rappel J – 30 jours,
3ème rappel J - 15 jours,
4ème rappel J - 5 jours,
5ème rappel J - 1 jours,
Fermeture de l'hébergement J – 1 jours
désactivation du nom de domaine J1
Effacement de l'hébergement J + 10 jours

selon la date anniversaire du renouvellement.

Cette notification sera faite par email **uniquement**, et sera adressée au contact de facturation (adresse email à tenir à jour, sous la responsabilité du Client).

A défaut de l'entier paiement du prix du renouvellement avant son expiration, PHPNET FRANCE ne pourra effectuer le renouvellement demandé par le Client. Le Client recevra un e-mail de notification d'arrêt du service à la date d'anniversaire de celui-ci. PHPNET FRANCE pourra entreprendre l'effacement du service à partir de J + 3

jours selon la date anniversaire du renouvellement, le Client recevra un e-mail de notification pour l'informer de l'effacement du service.

Toute demande de renouvellement après expiration du nom de domaine pourra entraîner des retards dans la mise en ligne effective du service.

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

Les présentes sont valables pour toute la durée choisie d'enregistrement du nom de domaine, y compris la durée d'un éventuel renouvellement du nom de domaine, nonobstant les causes de résiliation ci-dessous énoncées à titre non exhaustif.

Outre les cas visés au sein des conditions générales, PHPNET FRANCE se réserve le droit de résilier les présentes en cas :

- 3.1. De fourniture erronée d'informations lors de l'enregistrement ou du renouvellement du nom de domaine,
- 3.2. de non-respect des règles prescrites par l'ICANN ou par une autorité de tutelle, notamment celles visées en annexe, lesquelles s'imposent aux parties,
- 3.3. de défaut de paiement des sommes dues au titre de l'enregistrement ou du renouvellement du nom de domaine,
- 3.4. de non-respect de l'ordre public, des lois et des usages en vigueur.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS

4.1. La fourniture d'informations personnelles erronées, notamment dans le but de tenter d'obtenir un nom de domaine de façon quasi anonyme, est interdite et entraînera ipso facto la résiliation du compte et du ou des noms de domaine y afférents.

4.2. Le Client prendra à sa charge l'intégralité des conséquences, de quelque nature qu'elles soient, y compris pécuniaires, au cas où il n'aurait pas reçu mandat des personnes dont il transmet les nom et coordonnées aux fins d'enregistrement d'un nom de domaine.



4.3. PHPNET FRANCE fera son possible pour assurer dans un délai raisonnable la mise à jour des informations, sous son contrôle.

4.4. De même, le Client assume l'entière responsabilité des données communiquées et assure PHPNET FRANCE que la personne au nom de laquelle le nom de domaine est enregistré l'a expressément ou tacitement mandaté à cet effet.

PHPNET FRANCE ne pourra être reconnu responsable pour tous les cas où le mandat intervenu entre le Titulaire et le Client ne serait pas valable, cette convention n'ayant qu'un effet relatif, limité aux parties contractantes.

En conséquence, le défaut de validité du mandat opérera transfert de droit de toute responsabilité vers le Client à titre exclusif.

4.5. Le Client demeurera de même responsable de tous les faits et actes relatifs au nom de domaine enregistré, au cas où une licence d'utilisation serait octroyée à un tiers. Il appartient donc au Client d'opérer lui-même toute vérification utile quant à l'utilisation du nom de domaine conformément aux règles à la fois de l'ICANN ou de l'autorité de tutelle, et aux règles contractuelles édictées par PHPNET FRANCE.

4.6. Le Client s'engage, le cas échéant, à respecter la procédure extrajudiciaire de règlement des litiges applicable au domaine litigieux.

ARTICLE 5 : CESSION ET LICENCE DE NOM DE DOMAINE

5.1. Cession

La cession du nom de domaine par le Client à un tiers n'est opposable à PHPNET FRANCE qu'aux conditions suivantes :

- la réception par PHPNET FRANCE de la notification de cession par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- le règlement des frais de transfert pour changement de Titulaire à PHPNET FRANCE par la partie la plus diligente,
- la signature éventuelle des documents de transfert émanant du Registre et du respect de la procédure de transfert spécifique au domaine concerné.

5.2. Licence

La licence d'exploitation, en revanche, même à titre exclusif, n'est en aucun cas opposable à PHPNET FRANCE, même lorsqu'elle lui est notifiée.

En conséquence, dans ce dernier cas, le Titulaire du nom de domaine demeure l'interlocuteur privilégié de PHPNET FRANCE et le seul responsable à l'égard de PHPNET FRANCE des actes et des utilisations faites au titre de l'utilisation et de l'exploitation dudit nom de domaine.



ARTICLE 6 : CHOIX DU NOM DE DOMAINE

Il appartient au Client, avant toute demande de réservation, d'effectuer toute vérification idoine qui s'impose. Notamment, il prendra garde à ne pas porter atteinte :

- à un signe distinctif antérieur, qu'il s'agisse d'un droit de marque ou d'un droit lié à une dénomination sociale,
- à une enseigne ou un nom commercial, une appellation d'origine ou une indication géographique,
- à un droit de la personnalité ou à un droit d'auteur .

D'une façon générale, le Client prendra garde à ce que le nom de domaine :

- ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux lois et usages en vigueur,
- ne soit pas diffamatoire ou raciste,
- ne soit pas susceptible d'être considéré comme spéculatif ou abusif.

PHPNET FRANCE, à titre d'information, précise au Client, par les présentes, qu'une absence de recherches approfondies préalable à l'enregistrement d'un nom de domaine, peut entraîner, sous la seule responsabilité du Client, des actions en contrefaçon et/ou en concurrence déloyale.

PHPNET FRANCE informe également le Client que certains noms, concernant par exemple des concepts géographiques et/ou géopolitiques, ou susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, ne peuvent être choisis.

ARTICLE 7 : RECOURS DE TIERS

Tout recours de tiers justifié par une décision de Justice, y compris en référé, ou par une décision issue de l'application des procédures de médiation ou d'arbitrage des noms de domaine, sera pris en charge dans sa totalité par le Client.

Dans le cadre de ces procédures, le Client peut, sans aucun préavis, être dépossédé du nom de domaine enregistré en cas de transfert du nom de domaine au profit d'un tiers ayant engagé un recours. Le nom de domaine en cause peut également être suspendu pendant la procédure et jusqu'à son issue.

Si, à cette occasion, PHPNET FRANCE était mis en cause, le Client relèverait indemne PHPNET FRANCE pour tous les frais occasionnés par ladite procédure, quelles qu'en soient la cause et les conséquences, et quelle qu'en soit la nature, c'est-à-dire une procédure judiciaire ou une procédure de médiation ou d'arbitrage.

Sont notamment compris dans les frais occasionnés les engagements pécuniaires relatifs aux interventions techniques, aux frais de la procédure ainsi que les honoraires des auxiliaires de Justice.

Les mêmes règles s'appliquent aux demandes présentées par les Registres, l'ICANN ou les autorités de tutelle.



ARTICLE 8 : DONNÉES NOMINATIVES

La demande de suppression des données par le Client entraînera systématiquement résiliation des présentes, puisqu'elle vaudra effacement des données obligatoirement sollicitées par les Registres et autorités de tutelle gérant les banques de données en ligne.

En effet, les données nécessaires à la publication en ligne des banques de données gérant les noms de domaine sont considérées comme publiques. Le Client ne peut en conséquence s'opposer à leur publication, sauf à solliciter concomitamment la résiliation des présentes stipulations contractuelles.

En tout état de cause, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès aux données nominatives le concernant aux fins de vérification des données enregistrées et conservées par PHPNET FRANCE .

ARTICLE 9 : CONSERVATION ET TRANSMISSION DES DONNÉES

PHPNET FRANCE s'engage à ne transmettre les données qu'il possède que dans l'unique finalité d'assurer la mise en œuvre du service.

ARTICLE 10 : TRANSFERT ET ANNULATION DE NOM DE DOMAINE

10.1. Transfert ou annulation forcée

Toute décision de Justice exécutoire signifiée à PHPNET FRANCE ainsi que toute sentence arbitrale dûment notifiée à PHPNET FRANCE emportant transfert ou annulation du nom de domaine enregistré par le Client sera exécutée en l'état et sur le champ par PHPNET FRANCE sans notification préalable au Client.

10.2. Transfert ou annulation volontaire

Tout transfert volontaire de nom de domaine par changement d'Unité d'Enregistrement pourra se faire selon les conditions du domaine considéré. Le transfert vers PHPNET FRANCE sera effectif dès la validation du transfert par le Registre.

Le transfert à partir de PHPNET FRANCE sera effectif dès la demande effectuée, avant expiration, au nom du Client par la nouvelle Unité d'Enregistrement choisie, sous réserves d'absence de procédure en cours, gracieuse ou contentieuse, entre le Client et PHPNET FRANCE, ou en cas de recours d'un tiers, et sous réserve des conditions de transfert propre au domaine.

Le non-renouvellement d'un nom de domaine à date échue équivaudra à une annulation de nom de domaine et rendra, dès les dates et heures d'annulation, le nom de domaine annulé ou non renouvelé, disponible.

Le Client s'interdit tout transfert portant sur un nom de domaine faisant l'objet d'un recours.

10.3. Conditions financières

Tout transfert, demande de transfert ou annulation de nom de domaine, quelle qu'en soit la cause, n'entraînera aucune restitution des sommes encaissées par PHPNET FRANCE, sauf à démontrer sa responsabilité effective.

10.4. Liquidation judiciaire

Si le Client fait l'objet d'une procédure de liquidation, de cessation d'activité, de mise en redressement judiciaire ou de toute autre procédure de même nature, pendant la période d'enregistrement du nom de



domaine, le représentant désigné peut en demander le transfert à l'acquéreur des actifs du Titulaire du nom de domaine, en accompagnant sa demande des documents appropriés.

ARTICLE 11 : DROIT DE RÉTRACTATION

L'enregistrement d'un nom de domaine auprès de PHPNET FRANCE constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical (la partie distinctive du nom de domaine) et l'extension retenue, la fourniture d'un bien personnalisé au sens de l'article L 121-21-8, 3°. Aussi, le Client reconnaît expressément qu'il ne peut exercer son droit de rétractation sur l'enregistrement du nom de domaine commandé. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement de l'enregistrement.

Le Client reconnaît que l'enregistrement d'un nom de domaine auprès de PHPNET FRANCE constitue, du fait du choix opéré par le Client sur le radical et l'extension retenus, la fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dans le cas où le client aurait commandé le dépôt d'un nom de domaine dans le cadre d'un pack d'hébergement mutualisé incluant le prix du dit nom de domaine, le client est informé qu'il s'agit d'un service personnalisé sur lequel son droit de rétractation ne peut s'appliquer. En conséquence, le nom de domaine sera facturé au client au tarif unitaire normal d'un nom de domaine tel qu'affiché sur le site internet de PHPNET FRANCE.

ARTICLE 12 : INTÉGRALITÉ ET MODIFICATIONS

Les règles édictées par l'ICANN, les autorités de tutelle et les Registres, relatives aux noms de domaine, s'appliquent de droit aux présentes relations contractuelles.

De même, toute modification des conditions liant PHPNET FRANCE avec le Registre, l'ICANN ou les autorités de tutelle s'appliquent de droit, immédiatement et sans information préalable du Client qui l'accepte expressément, ces modifications s'imposant à PHPNET FRANCE.

ARTICLE 13 : DIFFÉRENDS

PHPNET FRANCE et le Registre se réservent le droit de mettre le nom de domaine du Client en attente pendant la résolution d'un litige.

PHPNET FRANCE et le Registre se réservent le droit de suspendre ou annuler le nom de domaine du Client au cas où celui-ci emploie le nom de domaine pour envoyer la publicité commerciale non sollicitée, en contradiction aux lois applicables ou à la politique d'utilisation acceptable usuelle de l'Internet, ou si le Client emploie son nom de domaine pour une activité illégale.



ANNEXE 1 – LES EXTENSIONS GENERIQUES

La présente annexe s'applique en complément des conditions particulières d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaines.

Les extensions génériques concernent les extensions suivantes:

Les noms de domaines .biz dont le Registre est Neulevel.

Les noms de domaines .com dont le Registre est Verisign Inc.

Les noms de domaines .info dont le Registre est Afilias Limited.

Les noms de domaines .net dont le Registre est Verisign.

Les noms de domaines .org dont le Registre est Public Interest Registry.

Elles sont soumises aux spécifications de l'ICANN:

Le Client s'engage à ne pas contacter le Registre pour toute question relative à l'enregistrement d'un nom de domaine, de son annulation, de sa destruction ou de son transfert, par conséquent, le Client s'engage à contacter directement PHPNET FRANCE.

Le Client s'engage à ne pas publier et diffuser dans le Whois de ses domaines les coordonnées postales, e-mail et fax du Registre.

Le Client s'engage à corriger et mettre à jour les informations du nom de domaine pendant toute la durée d'enregistrement.

Le Client consent à l'utilisation, la reproduction, la distribution, la publication, la modification et d'autre traitement de ses Données Personnelles (celles fournies dans la base Whois lors du dépôt de son domaine) par le Registre et/ou toute autorité de tutelle et/ou leurs filiales. Le Client ne peut en conséquence s'opposer à leur publication dans la base WHOIS, sauf à solliciter concomitamment la résiliation des présentes stipulations contractuelles.

Le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir et éviter que soient poursuivis par ses actes ou omissions, PHPNET FRANCE et/ou le Registre et/ou toute autorité tutelle et/ou leurs filiales et/ou leur dirigeants, administrateurs, employés, représentants, et/ou préposés. Y compris les honoraires légaux, découlant de ou en rapport avec l'enregistrement du Nom du Domaine de le Client ou l'utilisation par Client du Nom de Domaine. Cette obligation survit jusqu'à la fin du contrat d'enregistrement.

Pour le cas où un litige naîtrait entre les parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, les parties conviennent préalablement à toute action en Justice que toute réclamation fera l'objet d'une mise en demeure préalable par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Toute partie pourra ensuite après un délai de dix jours suivant l'envoi du courrier visé à l'alinéa précédent, engager toute procédure utile, compétence expresse étant attribuée au Tribunal de Commerce de GRENOBLE ainsi qu'à la juridiction du Titulaire du nom de domaine.

PHPNET FRANCE et le Registre se réservent le droit de mettre le nom de domaine de le Client en attente pendant la résolution d'une discussion.

Le Client s'engage à respecter les dispositions de la charte de résolution des conflits de l'ICANN (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy) à l'adresse suivante: <http://www.icann.org/udrp/udrp.htm> soit en français: <http://www.wipo.int/amc/fr/domains/rules/index.html>



Le Client consent que le Nom de Domaine puisse être suspendu, annulé ou transféré en application des règles de l'ICANN, des règles adoptés le Registry en accord avec les lois de l'icann, afin de corriger les erreurs commises par le Registry ou par PHPNET FRANCE, ou de permettre la résolution des litiges concernant le domaine.

ANNEXE 2 - LES EXTENSIONS DE TYPE « COUNTRY-CODE »

La présente annexe s'applique en complément des conditions particulières d'enregistrement, de renouvellement et de transfert de noms de domaines.

LES DOMAINES EN .FR

Le registre gérant les .fr est l'Afnic.

Le Client s'engage à prendre connaissance de la charte de nommage de l'AFNIC, (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), organisme gérant les .fr et à la respecter.

La charte est disponible depuis:

<http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/chartes/charte-de-nommage-du-fr-3.html>

LES DOMAINES EN .RE

Le registre gérant les .re est l'Afnic.

Le Client s'engage à prendre connaissance de la charte de nommage de l'AFNIC, (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération), organisme gérant les .re et à la respecter.

La charte est disponible depuis:

<http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/chartes/charte-de-nommage-pour-le-re-2.html>

LES DOMAINES EN .BE

Le registre gérant les .be est Dns.Be

Le Client s'engage à prendre connaissance des conditions d'enregistrements de noms de domaine opéré par Dns.Be:

http://www.dns.be/library/documents/312_enduser_terms_and_conditions_fr_v50.pdf

LES DOMAINES EN .EU

Le registre gérant les .eu est l'EuRid.

Le Client s'engage à prendre connaissance et respecter:

- Les politiques d'enregistrements des noms de domaines .eu:

http://www.eurid.eu/files/reg_pol_FR.pdf

- Les conditions d'enregistrement des noms de domaines .eu:

http://www.eurid.eu/files/trm_con_FR.pdf